

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_124

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –  
ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION DE PARCELLES  
DE TERRAIN AUPRES DE LA  
SCI LE MANS**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 octobre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 octobre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSE et Christian SEON, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Brigitte MACAUDIERE Valérie MACHON Richard MOUSSE Christian SEON Catherine REMY-MENU	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221026-DCM\_2022\_124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 27/10/2022

**CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN  
AUPRES DE LA SCI LE MANS  
APPROBATION**

Jean-Luc Reynard, conseiller municipal délégué, en charge des parcs, paysages, déplacements et propreté expose à l'assemblée :

La commune poursuit la mise en œuvre de ses Emplacements Réservés (ER) inscrits au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans la perspective de créer un cheminement piétonnier allant du Chemin de Beaucueil jusqu'aux bords de l'Oudan, l'ER22 est prévu à cet effet.

La société ADAGE est intervenue le 29 mars 2022 pour procéder à l'arpentage et créer la division de la parcelle section AZ numéro 137. Ainsi, la commune se porte acquéreur de la nouvelle parcelle section AZ numéro 227 d'une superficie de 480m<sup>2</sup>, conformément au projet de division joint.

Un accord amiable a été trouvé avec la SCI LE MANS, actuelle propriétaire, au prix de 960 € (NEUF CENT SOIXANTE Euro), soit 2 € le m<sup>2</sup>. Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'acquisition amiable de la parcelle AZ 227 pour une superficie totale de 480 m<sup>2</sup>, au prix de 960 € auprès de la SCI LE MANS ;

2°) dit que ladite acquisition permettra la création d'un cheminement piétonnier ;

3°) autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de Maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Riorges, le 26 octobre 2022

La secrétaire de séance,  
Nathalie TISSIER-MICHAUD

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN